



**LA CONCILIATION  
FAMILLE  
TRAVAIL  
ÉTUDES  
AU COEUR DES  
MUNICIPALITÉS**

## LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES, C'EST QUOI?

« La capacité à harmoniser, dans le temps, les obligations parentales, familiales, scolaires et sociales avec les exigences du travail »

(Plan d'action régional concerté en conciliation famille-travail-études)

## POURQUOI LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES?

La conciliation famille-travail-études (CFTE) est devenue un enjeu majeur qui concerne tous les acteurs de la société, dans un contexte socioéconomique caractérisé par :

- L'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail
- La nécessité pour les deux parents de travailler
- L'engagement accru des pères au sein de la famille
- L'évolution du marché du travail (prolongation des heures de travail, augmentation des horaires et emplois atypiques<sup>1</sup>, nouvelles technologies réduisant les frontières entre le travail et la vie privée, etc.)
- Le vieillissement de la population et la « génération sandwich » qui doit offrir des soins à une personne âgée de la famille tout en ayant des enfants à la maison
- La mobilité des familles (éloignement du réseau familial et social et prolongement du temps de transport entre le travail et la maison)
- Le retour aux études de plusieurs parents et/ou travailleurs pour changer de carrière ou parfaire leur formation

**BREF, LES FAMILLES MANQUENT DE TEMPS!**

2

<sup>1</sup> Les emplois atypiques font référence aux emplois à temps partiel, aux emplois temporaires et au travail autonome (Institut de la statistique du Québec).

<sup>2</sup> Statistique Canada, 2006.

## LE SAVIEZ-VOUS?

*Dans Lanaudière, 43 % des résidents travaillent à l'extérieur de la région dont 29 % à Montréal.<sup>2</sup> Ce temps de déplacement quotidien entre le domicile et le lieu de travail constitue une pression additionnelle pour la CFTE.*



## POURQUOI S'EN PRÉOCCUPER DANS LE MILIEU MUNICIPAL?

Les difficultés engendrées par la CFTE ont des impacts importants sur la santé, sur les relations familiales (parents-enfants et entre conjoints), ainsi que sur le monde du travail (absentéisme, difficulté de rétention de la main-d'œuvre, etc.). Ces difficultés se font également ressentir à l'échelle de la collectivité (manque de temps pour l'engagement social et citoyen, décrochage scolaire, exode des jeunes familles, pression accrue sur le système de santé, etc.).

En aidant leurs citoyens et citoyennes à maintenir un équilibre entre les différentes sphères de leur vie, les municipalités contribuent à améliorer le bien-être des familles et des communautés. Plus largement, la CFTE s'insère dans une vision de développement social et économique durable, et favorise la vitalité des collectivités.

4

### Les avantages pour les municipalités à participer à la CFTE

- Attirer et retenir les familles
- Garder les familles en santé et impliquées dans leur communauté
- Attirer et retenir une main-d'œuvre qualifiée
- Offrir un avantage concurrentiel aux entreprises du milieu
- Contribuer à accroître le niveau de taxation de la municipalité
- Lutter contre le décrochage scolaire en favorisant l'implication des parents
- Favoriser l'accessibilité aux études et à la formation
- Encourager les liens intergénérationnels et l'entraide

**Favoriser  
la vitalité  
économique  
et sociale du  
milieu de vie  
et de la  
communauté**



## **LE SAVIEZ-VOUS?**

*Dans Lanaudière, il existe des comités locaux (par MRC) et un Comité régional Paternité qui font la promotion de l'engagement paternel. L'implication des pères est un volet important de la CFTE qui permet un partage plus équitable des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes.*

## QUELS RÔLES PEUVENT JOUER LES MUNICIPALITÉS?

La conciliation famille-travail-études n'est pas uniquement la responsabilité des parents et des milieux de travail. L'ensemble de la société et tous les secteurs d'activités sont concernés par ce besoin de conciliation. La municipalité peut se positionner comme leader dans son milieu en matière de CFTE. Plus spécifiquement, elle peut agir en tant que :

- **Dispensatrice de services** : la municipalité offre des services adaptés aux familles (p. ex., camps de jour durant la période estivale et la relâche scolaire, activités et services tenant compte des horaires de travail).
- **Aménagiste** : elle prévoit des aménagements qui tiennent compte des familles (p. ex., lieux d'activités facilement accessibles, horaires de transport en commun qui tiennent compte des travailleurs et travailleuses atypiques, promotion de la proximité des services avec les habitations familiales, accès à des lieux de formation à proximité).
- **Catalyseur** : elle facilite la concertation et la mobilisation des divers acteurs de son territoire autour de projets familiaux (p. ex., concertation multisectorielle, partenariat municipal-scolaire, partenariat avec des organismes qui apportent un soutien aux personnes âgées à domicile).
- **Employeur** : elle offre à son personnel des conditions de travail qui tiennent compte de ses réalités familiales et scolaires (p. ex., horaires flexibles et congés familiaux).<sup>2</sup>

## MOYENS CONCRETS POUR Y PARVENIR

La conciliation famille-travail-études peut être intégrée dans des démarches qui sont déjà en cours ou à venir; par exemple, dans le cadre de l'élaboration d'une **politique familiale municipale**, d'une démarche **Municipalité amie des aînés** ou d'une **politique en égalité** et leur plan d'action respectif.

<sup>2</sup> Carrefour action municipale et famille (2003). Réflexions et commentaires sur le document de consultation « Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille ». ([www.carrefourmunicipal.qc.ca/images/documents/CQCTF/vers\\_pol\\_CAMF.pdf](http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/images/documents/CQCTF/vers_pol_CAMF.pdf)).

Voici des exemples d'initiatives qui peuvent favoriser la conciliation famille-travail-études :

CHAMPS D'INTERVENTION	EXEMPLES DE MESURES
<b>LOISIRS, CULTURE ET SERVICES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir des heures d'ouverture des services municipaux favorisant une meilleure accessibilité aux familles.</li> <li>• Offrir un service d'inscription en ligne pour les activités de loisirs et sport.</li> <li>• Mettre en place un camp de jour et des activités durant toute la durée des congés scolaires.</li> <li>• Collaborer avec la commission scolaire afin de maintenir après l'école des activités éducatives, sportives et culturelles pour les élèves du primaire et du secondaire.</li> </ul>
<b>SERVICES DE GARDE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'implantation de services de garde.</li> <li>• Soutenir les services de garde dans leur demande de nouvelles places subventionnées.</li> <li>• Favoriser la mise en place de services de garde à horaire atypique.</li> <li>• Favoriser la mise en place de services de garde durant la période estivale et les grands congés scolaires.</li> </ul>
<b>TRANSPORT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'amélioration du transport collectif et adapté et du réseau routier ainsi qu'à l'enrichissement des réseaux cyclable et piétonnier.</li> <li>• Favoriser l'accessibilité locale à une gamme de services et de commerces afin de contribuer à l'allègement des déplacements.</li> </ul>
<b>RELATIONS INTER-GÉNÉRATIONNELLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter la réglementation afin de faciliter l'habitation intergénérationnelle (aidant pour les travailleurs et travailleuses qui s'occupent d'un parent vieillissant et/ou dont les enfants sont gardés par les grands-parents).</li> </ul>
<b>SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les initiatives accordant un répit aux travailleurs et travailleuses qui ont la charge d'une ou de plusieurs personnes souffrant d'un handicap.</li> <li>• Développer un milieu de vie facilitant la réduction de charge des responsabilités des familles par rapport à leurs parents vieillissants (p. ex., l'implantation de logements avec services adaptés aux personnes âgées pour favoriser ou maintenir leur autonomie).</li> </ul>
<b>ÉDUCATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès à des lieux de formation à proximité pour les étudiants et étudiantes ayant des responsabilités familiales.</li> <li>• Soutenir les mères et pères monoparentaux qui désirent poursuivre ou terminer leurs études.</li> <li>• Sensibiliser les entreprises aux enjeux de la conciliation travail-études (p. ex., programme de certification OSER-JEUNES).</li> </ul>
<b>CONCERTATION ET MOBILISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler de manière concertée avec les différents partenaires et secteurs d'activités sur les enjeux de CFTE.</li> <li>• Favoriser le développement de services d'assistance facilitant la CFTE et soutenir les organismes du milieu qui interviennent à cet égard.</li> </ul>

Pour consulter d'autres exemples d'initiatives et connaître les programmes de soutien liés à la conciliation famille-travail-études, visitez [www.cfte-lanaudiere.ca](http://www.cfte-lanaudiere.ca).



## LE SAVIEZ-VOUS?

*Les Québécoises consacrent en moyenne 1,2 heure de plus par jour que les Québécois aux tâches domestiques.<sup>3</sup>*

*Dans Lanaudière, 73 % des familles monoparentales sont dirigées par une femme (ce chiffre grimpe à 81 % lorsque cette famille a un enfant d'âge préscolaire).<sup>4</sup>*

*Selon un sondage réalisé dans la région, les femmes représentent 72 % des proches aidants(es) s'occupant d'une personne aînée.<sup>5</sup>*



## TROIS VALEURS FONDAMENTALES DE LA CFTE

- **Le respect de la diversité des réalités familiales** : La CFTE concerne non seulement les parents avec des enfants en bas âge, mais également les personnes qui s'occupent d'un parent vieillissant, d'un conjoint malade, d'un enfant handicapé, etc. Il s'agit d'une problématique qui est susceptible de toucher la plupart des individus à un moment ou un autre de leur vie. La CFTE doit également tenir compte des différents types de familles (biparentales, monoparentales, recomposées, etc.) et des familles d'origine culturelle différente.
- **L'égalité entre les femmes et les hommes** : La CFTE concerne autant les hommes que les femmes. Un partage égalitaire des responsabilités familiales et professionnelles entre les femmes et les hommes contribue à favoriser l'implication des pères au sein de la famille ainsi que l'autonomie économique des femmes, en leur permettant une participation pleine et entière au marché du travail. Une meilleure CFTE contribue à l'épanouissement personnel et professionnel des hommes et des femmes.
- **La prise en compte des enjeux économiques** afin qu'il y ait une bonne adéquation entre les besoins des travailleurs et travailleuses et les réalités des organisations.

### LE SAVIEZ-VOUS?

Puisque les réalités des hommes et des femmes sont généralement différentes en matière de CFTE, il est important de recueillir des données sexuées afin de bien identifier les besoins de chacun et développer des actions ciblées.

**Où trouver des données régionales ventilées selon les sexes :**

**Conseil du statut de la femme** : [www.csf.gouv.qc.ca/modules/AMS/article.php?storyid=47](http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/AMS/article.php?storyid=47)

**Système Lanaudois d'Information et d'Analyse (SYLIA)** : [www.agencelanaudiere.qc.ca/syLIA/Pages/Accueil.aspx](http://www.agencelanaudiere.qc.ca/syLIA/Pages/Accueil.aspx)

**Institut de la statistique du Québec** : [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/index.html](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/index.html)

<sup>3</sup> Institut de la statistique du Québec, 2010.

<sup>4</sup> Statistique Canada, 2011.

<sup>5</sup> Appui Lanaudière, 2012.

## RESSOURCES UTILES

**Conciliation travail-famille-études Lanaudière** : [www.cfte-lanaudiere.ca](http://www.cfte-lanaudiere.ca)

Portail développé par la CRÉ Lanaudière et portant sur la conciliation travail-famille-études dans la région.

**Ministère de la Famille** : [www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/travail-famille/Pages/index.aspx](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/travail-famille/Pages/index.aspx)

Portail avec une panoplie d'information et de ressources liées à la conciliation travail-famille.

**Carrefour action municipale et famille** : [www.carrefourmunicipal.qc.ca](http://www.carrefourmunicipal.qc.ca)

Pour toute information liée aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés.

**Paternité Lanaudière** : [lanaudiere.rvpaternite.org](http://lanaudiere.rvpaternite.org)

**Table régionale des organismes communautaires famille de Lanaudière** : [www.trocfl.org](http://www.trocfl.org)

## DEUX INITIATIVES INSPIRANTES

**Agence des temps de la MRC de Charlevoix-Est** : [www.agencedestemps.com](http://www.agencedestemps.com)

Espace de concertation et de partenariat pour la réalisation de projets concrets et novateurs pour faciliter la conciliation travail-vie personnelle sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

**Ma famille dans l'agglomération de Longueuil** : [www.mafamilleagglolongueuil.com/accueil](http://www.mafamilleagglolongueuil.com/accueil)

Portail qui s'adresse aux familles et qui regroupe une diversité d'information et ressources sur la conciliation travail-famille sur le territoire de Longueuil.





Pour plus d'information, visitez

[www.cfte-lanaudiere.ca](http://www.cfte-lanaudiere.ca)



3, rue Papineau, bureau 107, Joliette (Québec) J6E 2K3 / Téléphone : (450) 759-4344 / 1 800 363-8606

Cet outil a été réalisé dans le cadre de l'Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans Lanaudière, avec la participation financière de la Conférence régionale des élus(es) Lanaudière, du Secrétariat à la condition féminine et du Ministère de la Famille.

Cette publication a été imprimée sur un papier 100% recyclé.

